

La Validation  
des Acquis de  
l'Expérience  
Aide-Soignant

# VAE-AS

Le dispositif de soutien  
de la Branche

Optimisez vos chances de succès au diplôme !

*unifat*

Le Fonds d'Assurance Formation de la Branche sanitaire,  
sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif

3



## VAE-AS

# Qu'est-ce que le dispositif de soutien de Branche ?

La branche professionnelle du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif propose un dispositif de soutien (DSB) aux salariés candidats à la VAE aide-soignant afin d'**optimiser leurs chances d'obtention du diplôme**.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux candidats les moyens de mieux faire valoir leur expérience et d'obtenir ainsi le maximum des huit unités constitutives du diplôme.

Le DSB est mis en œuvre par des organismes de formation dont le projet pédagogique est conforme à un cahier des charges établi par la branche professionnelle. L'avis de conformité des projets est délivré par Unifaf.

**À noter :** La liste et les coordonnées des organismes de formation labellisés figurent au dos.

## Pour bénéficier du dispositif de soutien

**Le candidat doit impérativement remplir 3 conditions :**

- ➔ Avoir reçu une attestation de recevabilité à la VAE-AS, par la DRASS (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales) ou la DSDS (Direction de la santé et du développement social) ou le CNASEA.
- ➔ Être salarié d'un établissement adhérent cotisant à Unifaf au titre du Plan de formation.
- ➔ avoir reçu l'accord de son employeur pour suivre le DSB dans le cadre du Plan de formation

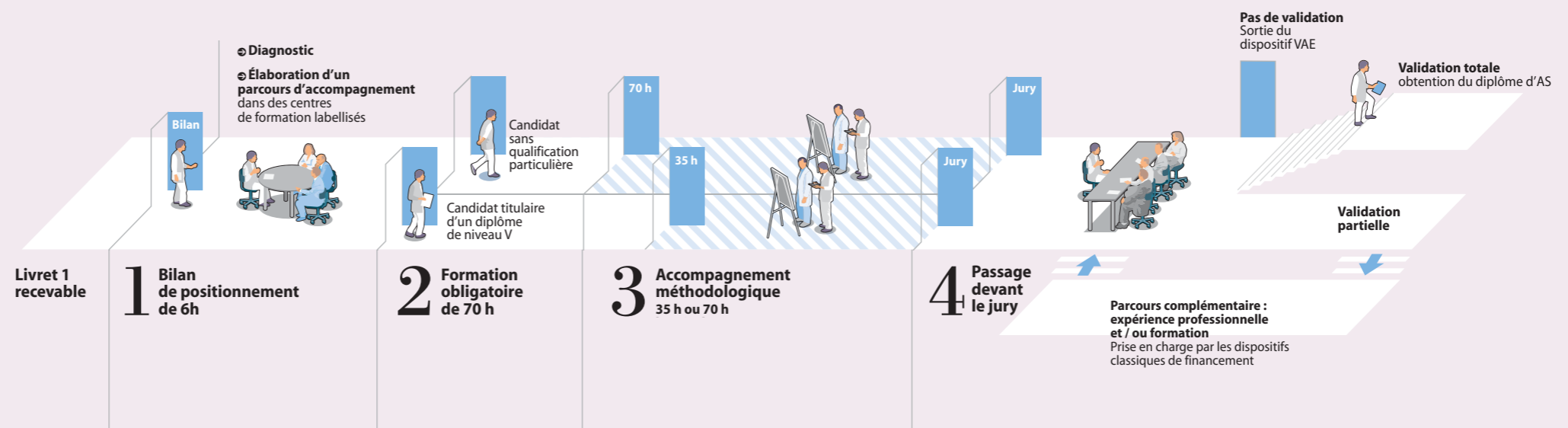
## Quelle prise en charge par Unifaf ?

**Le dispositif de soutien est financé par Unifaf dans la limite de 146 heures.**

L'ensemble des coûts relatifs au parcours du candidat dans le DSB est pris en charge sur une ligne de crédits spécifiques du Fonds d'Intervention National (FIN).

**À noter :** La demande de financement doit être formulée par l'employeur auprès d'Unifaf avant l'entrée du salarié dans le dispositif.

# Le parcours VAE-AS avec le dispositif de soutien de Branche



## Évaluer ses chances de réussite

Première étape du dispositif de soutien, le bilan de positionnement de **6 heures** a pour objectif d'établir un diagnostic. Il permet d'évaluer les potentialités du candidat à obtenir par la VAE chacune des huit unités constitutives du diplôme professionnel d'aide-soignant. Est alors proposé au candidat un parcours adapté d'accès à la certification.

## Suivre le module de formation obligatoire

Toute personne qui entreprend une démarche de VAE pour le diplôme professionnel d'aide-soignant doit suivre ce module de formation. Il est défini par l'annexe III de l'arrêté du 25 janvier 2005.

**Les objectifs du module sont de permettre au candidat de :**

- ➔ bénéficier des données les plus récentes relatives à la fonction d'aide-soignant,
- ➔ identifier les exigences du métier et l'évolution de son environnement,
- ➔ évaluer ses capacités à se questionner sur sa pratique professionnelle,
- ➔ développer sa capacité d'écoute et de communication.

## Bénéficier d'un accompagnement méthodologique

**Si la personne est titulaire d'un diplôme de niveau V** (DEAMP, DEAVS ou BEP sanitaire et social), un accompagnement méthodologique de **35 heures maximum** lui est proposé.

**Si le candidat ne dispose d'aucune qualification particulière**, il lui est proposé un accompagnement méthodologique de **70 heures maximum**.

Dans ces deux cas, l'accompagnement méthodologique se déroule **parallèlement et en plus** du module de formation obligatoire de 70h.

**L'accompagnement se décompose en deux temps :**

- ➔ un **appui méthodologique** à la rédaction du livret de présentation des acquis de l'expérience et une **préparation à l'entretien** avec le jury,
- ➔ une **préconisation de suivi de situations professionnelles complémentaires** à celles auxquelles il est confronté habituellement. Les mises en situation, notamment auprès d'autres publics, visent à mesurer les capacités du candidat à transférer ses compétences acquises vers un autre secteur d'activité. Ces deux temps sont supervisés par une personne référente de l'organisme de formation assurant la mission d'accompagnement.

## Obtenir son diplôme

Au regard du travail effectué par le candidat au cours de son parcours VAE, un jury attribue, ou non, tout ou partie du diplôme visé.

En cas de validation partielle, il est proposé au candidat un parcours complémentaire d'accès à la certification visée par le biais de nouvelles expériences ou formations. Dans le cas où le candidat ne valide aucune partie du diplôme, il peut s'orienter vers un bilan de compétences ou une formation complète.

**+ d'infos** contactez votre **délégation régionale Unifaf** (coordonnées au dos)

## ➔ À savoir

Vous souhaitez obtenir un diplôme par la VAE ? Deux autres fascicules sont disponibles auprès de votre délégation régionale Unifaf :

- ➔ VAE, le dispositif de droit commun
- ➔ VAE éducateur spécialisé, le dispositif de soutien de la Branche



**Vos 22 délégations régionales****Alsace**

Tél. : 03 90 22 22 30

**Aquitaine**

Tél. : 05 56 00 85 10

**Auvergne**

Tél. : 04 73 28 57 40

**Bourgogne**

Tél. : 03 80 30 84 46

**Bretagne**

Tél. : 02 23 44 04 40

**Centre**

Tél. : 02 38 42 08 44

**Champagne-Ardenne**

Tél. : 03 26 65 81 49

**Franche-Comté**

Tél. : 03 81 88 21 40

**Languedoc-Roussillon**

Tél. : 04 67 92 07 64

**Limousin**

Tél. : 05 55 10 32 00

**Lorraine**

Tél. : 03 83 57 63 27

**Midi-Pyrénées**

Tél. : 05 34 40 11 12

**Nord-Pas-de-Calais**

Tél. : 03 20 30 36 90

**Basse-Normandie**

Tél. : 02 31 15 65 00

**Haute-Normandie**

Tél. : 02 32 31 25 23

**Île-de-France**

Tél. : 01 44 38 58 00

**Pays de la Loire**

Tél. : 02 40 89 03 43

**Picardie**

Tél. : 03 22 22 34 90

**Poitou-Charentes**

Tél. : 05 49 77 11 33

**P.A.C.A.C.**

Tél. : 04 91 14 05 40

**Rhône-Alpes**

Tél. : 04 72 07 45 30

**Île de la Réunion**

Tél. : 02 62 90 23 59

## Liste des organismes de formation labellisés

**Auvergne**

IFFSA  
20, rue du Vert Galant -  
BP 30401  
03004 Moulins CEDEX  
Tél. 04.70.48.20.30

**Bourgogne**

IFSI – CCM  
46, avenue St Sauveur  
71200 Le Creusot  
Tél. 03.85.77.24.90

**Centre**

ID.FOR.SS  
Croix-Rouge Française  
130, rue du Colombier  
37100 Tours  
Tél. 02.47.88.43.43 ou  
02.47.88.43.30

**Franche-Comté**

IFSI  
12, rue Miroudot St Fer-  
jeux - BP 273  
70005 Vesoul cedex  
Tél. 03.84.75.80.44

**GRETA**

35, avenue de Montrapon  
25000 Besançon  
Tél. 03.81.88.25.94

**Languedoc-Roussillon**

IFSI de la Croix-Rouge  
Française - Centre de  
Formation l'Olivier  
2160, Chemin du Bacchas  
33000 Nîmes  
Tél. 04.66.29.50.25

Pôle de formations  
sanitaires et sociales  
place de la Lentilla  
66046 Perpignan cedex  
Tél. 04.68.28.79.19

IFSI du Centre  
hospitalier Antoine  
GAYRAUD  
route de St Hilaire  
11890 Carcassonne  
cedex 09  
Tél. 04.68.24.27.90

**Limousin**

IFAP – IFSI  
3, bd Anatole France  
19100 Brive  
Tél. 05.55.23.79.79

**IFSI**

2, avenue du Docteur  
Roulet  
19200 Ussel  
Tél. 05.55.96.40.23

**Lorraine**

IFAS  
4, rue Monseigneur  
Thouvenin  
54000 Nancy  
Tél. 03.83.35.00.67

**Midi-Pyrénées**

IRFSS  
71, chemin des Capelles  
31300 Toulouse  
Tél. 05.61.31.56.14

**Nord-Pas-de-Calais**

IFSI de la  
Croix-Rouge Française  
Route de Cambrai  
59187 Dechy  
Tél. 03.27.88.94.00

**Haute-Normandie**

IFSI de la Croix-Rouge  
Française  
Chemin de la Bretèque -  
BP 99  
76233 Bois-Guillaume  
Cedex  
Tél. 02.35.59.40.28

**Île-de-France**

GRETA Paramédical  
et Social  
Lycée Rabelais - 9, rue  
Francis de Croisset  
75018 Paris  
Tél. 01.44.92.33.05

**Pays-de-la-Loire**

IFSI de la Croix-Rouge  
Française  
7, rue du Charron - BP  
1514  
44806 St Herblain  
Tél. 02.28.03.95.30

**IFSO**

4, rue Darwin - BP 90451  
49004 Angers cedex 01  
Tél. 02.41.72.17.17

**PACAC**

Association Hospitalière  
Sainte-Marie et IFSI  
Sainte-Marie  
87, avenue Joseph-  
Raybaud – BP 1519  
06009 Nice  
Tél. 04.93.13.56.13

Fondation  
Edith Seltzer - Chantoiseau  
Centre de Rééducation  
Professionnelle FPC  
Route de Grenoble  
05107 Briançon  
Tél. 04.92.25.31.31

Mission Ingénierie  
Conseil en VAE -  
GIP Académique  
860, rue René Descartes  
- Parc de la Duranne -  
Les Pléiades I - bât. C  
13857 Aix-en-Provence  
cedex 3  
Tél. 04.42.90.41.10

**Rhône-Alpes**

IFSI de la Croix-Rouge  
Française  
169, bd Maréchal Juin  
26000 Valence  
Tél. 04.75.43.20.03

**La Réunion**

EMAP - IFIS/IFAS  
82, bd Hubert Delisle -  
BP 18  
97451 Saint-Pierre  
cedex  
Tél. 02.62.96.95.30

Siège : 31 rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret Cedex  
Tél. : 01 49 68 10 10 • Fax : 01 49 68 10 39 • unifat@unifat.fr • www.unifat.fr